

VILLE DE SAINT-HONORE

À toutes les personnes habiles à voter susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement décrit ci-bas :

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE 6 juillet 2020

Au cours d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil à 19h30 dans la salle de réunion située au 3611, boul. Martel, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

- Que lors d'une assemblée tenue le 16 mars 2020, le conseil de Ville a adopté par résolution, un projet de règlement #815 intitulé :

*Règlement concernant les permis et certificats
et abrogation du règlement 710*

DESCRIPTION

Le règlement 710 concernant les permis et certificats est abrogé en son entier et remplacé par le règlement 815.

LOCALISATION

L'ensemble du territoire de Saint-Honoré.

- Que ce projet peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse : www.ville.sthonore.qc.ca dans Actualités.
- Que les commentaires écrits doivent être envoyés à la Ville à l'adresse courriel suivante : admin@ville.sthonore.qc.ca avant le 25 juin 2020.

DONNÉ à Saint-Honoré ce deuxième jour de juin deux mille vingt.


Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 2 juin 2020, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2^{ème} jour de juin 2020.

